

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq Octobre, à vingt heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 19 Octobre 2018.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – **PRESENTS** : 25 – **REPRESENTES** : 3.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, MM. POINTEAU Jean-Luc et CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François, CODET Stéphane et BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne, LE BOUEDEC Christiane et ORDRONNEAU Séverine, MM. PAITIER Christophe, PELÉ Martin, PLANTARD Thierry, PONTAC Serge et RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita et M. TANI Florent.

EXCUSÉES : Mme DUBOURG Yolande (*pouvoir à M. Jacky FLIPPOT*), Mme AUBRY Sylvie (*pouvoir à Mme Christiane LE BOUEDEC*) et Mme PELÉ LEGOUX Laurence (*pouvoir à Mme Rita SCHLADT*).

ABSENT : M. MORMANN Cédrick.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Nathalie GUIHOT et Marie-France GUIHO.

OBJET :	Convention de participation à l'assainissement NEXITY.
----------------	---

N° 2018 / 10 / 28

Le village de la Frelaudais, actuellement en assainissement individuel, représente un potentiel de 80 branchements, soit environ 300 équivalent-habitants. La Commune souhaite anticiper le passage du village à l'assainissement collectif en profitant de la proximité du lotissement de la Garenne de Rohan.

La Commune a demandé à l'aménageur NEXITY :

- La prolongation du réseau de refoulement jusqu'en limite de propriété,*
- La pose d'un tabouret supplémentaire,*
- Le surdimensionnement du poste de refoulement initialement prévu, pour permettre le raccordement futur.*

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Urbanisme – Agriculture - Travaux en date du 16 Octobre 2018,

.../...

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de participation aux travaux d'aménagement, entre la Commune de **BLAIN** et **NEXITY**, aménageur du lotissement de la Garenne de Rohan.

S'ENGAGE à verser la somme de 8.000€ HT, soit 9.600€ TTC, pour la réalisation de ces travaux.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de **BLAIN**,
Le 30 Octobre 2018,
Le Maire,

